

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 17 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 17 Février 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Robert RAYNAL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE

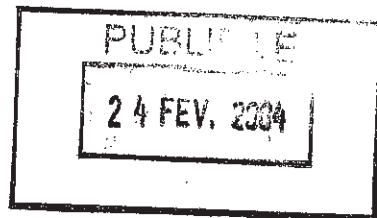
Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Gisèle DEDIEU), Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Pouvoir à Nicole ENGEL), Maryse BERTRAND (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Michel DELPOUX (Pouvoir à Monsieur Marcel CASSAGNES), Viviane COMBES (Pouvoir à Monsieur Pierre CRESPO), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS

39 Délégués Communautaires ont pris part aux délibérations du présent Conseil.

N° 1 / 21 - 2004 : CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX



Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés par le présent rapport : Services Financiers

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Le logement situé au-dessus des locaux où siège l'administration de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (Parc François MITTERRAND - 81160 Saint-Juéry) est vacant depuis le 1^{er} septembre 2003.

La mise à disposition de ce logement par la Mairie de Saint-Juéry, permettrait l'installation de quatre bureaux supplémentaires, et répondrait ainsi aux besoins en matière de locaux inhérents au renforcement du personnel du siège de l'administration de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Cette mise à disposition formalise une dépense mensuelle de 358 Euros.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ **Autorise** le Président à signer la convention de mise à disposition du logement de type 3 au 2^{ème} étage de l'immeuble sis Parc François MITTERRAND à Saint-Juéry.

↳ **Dit que** la dépense à engager au titre de la présente mise à disposition d'un montant de 358 Euros par mois est inscrite au chapitre 011, article 60132, fonction 020 du Budget Général.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le

23 FEV. 2004

PREFECTURE DU TARN

CONVENTION
D'UTILISATION DE LOCAUX

ENTRE

La Commune de Saint-Juéry, représentée par son Maire Jacques LASSERRE,

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président Michel MALATERRE-FOURES,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

La Commune de SAINT-JUERY met à la disposition de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, un logement de type 3 au 2^{ème} étage d'un immeuble situé Parc François Mitterrand à SAINT-JUERY, pour permettre d'y installer des bureaux de la Communauté.

Article 2

Le logement mis à disposition comprend :

- ↔ Une entrée + placard
- ↔ Une cuisine
- ↔ Un séjour
- ↔ Un rangement
- ↔ Un dégagement + placard
- ↔ Deux chambres dont l'une avec placard
- ↔ Une salle de bain + WC
- ↔ Une cave
- ↔ Un garage

Article 3

Cette mise à disposition est consentie moyennant la somme de 358 Euros par mois, charges non comprises.

Article 4 :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des personnels exerçant leurs activités dans les lieux, la commune de Saint-Juéry étant pour sa part assurée en tant que propriétaire.

Article 5

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pourra procéder, à ses frais, et après avis favorable du Maire de Saint-Juéry, à des travaux d'aménagement ou d'amélioration des locaux mis à sa disposition. Ces réalisations deviendront propriété de la commune de Saint-Juéry à l'expiration de la présente convention.

Article 6

La présente convention est consentie pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Article 7

Cette convention prendra effet au 1^{er} février 2004 et pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de trois mois.

SAINT-JUÉRY, le 16 Janvier 2004

Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Monsieur le Maire,
de Saint-Juéry

Michel MALATERRE-FOURÈS

Jacques LASSERRE